

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

21 mars 2022

N° E22000034 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 16 mars 2022, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes du Val de l'Aisne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le zonage d'assainissement de la commune de Chavignon.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

DECIDE

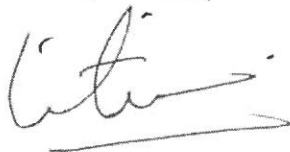
Article 1 : M. Robert Nedelec, secrétaire général en mairie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes du Val de l'Aisne et à M. Robert Nedelec.
Copie sera adressée au maire de Chavignon.

Fait à Amiens, le 21 mars 2022.

La présidente,



M. Dhiver